

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 29 MAI 2024

N° 31-2024

Objet : Création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-23,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 13 mai 2024,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la nécessité de créer, à compter du 1^{er} juillet 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 37h30 et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée maximale de six (6) mois sur une période maximale de douze (12) mois suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Créé un poste de saisonnier à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 381, indice 372 du grade d'adjoint technique.

Article 3 : Dit que la dépense sera inscrite au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 30 mai 2024.



Le Président,
Jean LAVIOLETTE





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 29 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur SAUVIGNON.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etait absent excusé :

Monsieur COULOUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **4**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 03 avril 2024.